

# Avenant n°1 à la convention pour la mise en œuvre des Cafés Créations

---

ENTRE

La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale des Hautes-Alpes, ayant son siège social à Gap, 16 rue Carnot., représentée par son Président Maurice BRUN,

La Chambre des Métiers et de l'Industrie des Hautes Alpes, ayant son siège social à Gap, Square Voltaire, représentée par son président Jean-Pierre GAULARD,

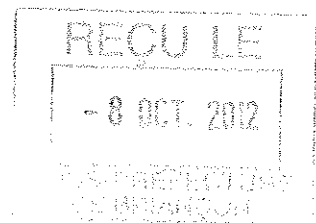
La plateforme Initiative Grand briançonnais Embrunais, ayant son siège social à Briançon, 9 rue René Froger, représentée par son Président Henry FAUBERT,

Et

La Communauté de Communes du Briançonnais, ayant son siège social

A Briançon, 1 rue aspirant Jan, représentée par son Président Alain FARDELLA,

Il a été convenu ce qui suit



## Article 1: Objet de l'avenant

L'avenant a pour objet de proroger la convention de mise en œuvre des Cafés Création d'Entreprises signée le 9 décembre 2011 et de requalifier en termes de volume et de temps la prestation d'animation ainsi que ses modalités de facturation.

## Article 2: prorogation de la convention

La convention est prorogée jusqu'au 28 octobre 2012.

### Article 3: Prestations demandées au pôle animation- Valorisation

Le projet des cafés créations a évolué au fil du temps pour répondre précisément aux porteurs de projets, futurs chefs d'entreprises. Le nombre de cafés est moindre que prévu (47 contre 60) mais ils sont plus longs (4h au lieu de 3h).

Le nombre de comité de suivi et leur durée ont également été revus.

La prestation est donc définie de la manière suivante:

	Fréquence	Durée	Animateurs	Coût horaire	
Définition politique communication	4	2	3	32	768,00 €
Définition et création supports d'animation - documents	3	3	3	32	864,00 €
Définition du contenu d'animation et actualisation	3	3	3	32	864,00 €
Création questionnaire satisfaction et inscriptions	1	2	3	32	192,00 €
Création d'une plateforme collaborative pour la synthèse des inscriptions	2	2	3	32	384,00 €
Transmission de l'affiche permanente	1	3	3	32	288,00 €
Animation des cafés créations	47	4	3	32	18 048,00 €
Comité de suivi	47	1	3	32	4 512,00 €
Réunion d'information des partenaires	4	3	3	32	1 152,00 €
Statistiques bilan d'activité	1	3	3	32	288,00 €
					<b>27 360,00 €</b>

Les 3 animateurs correspondent à un animateur par structure, soit:

1 animateur pour la chambre de commerce et d'Industrie des Hautes –Alpes

1 animateur pour la Chambre de métiers et de l'Artisanat des Hautes-Alpes

1 Animateur pour la Plateforme initiative Grand Briançonnais Embrunais

### Article 4 : Facturations

Chaque structure du pôle animation facturera la communauté de Communes par deux fois et suivant le schéma suivant:

## Pour la Chambre de Commerce et d'industrie:

Assujettie à la TVA

### Facture 1:

	Fréquence	Durée	Animateurs	Coût horaire	
Définition politique communication	4	2	1	32	256,00 €
Définition et création supports d'animation - documents	3	3	1	32	288,00 €
Définition du contenu d'animation et actualisation	3	3	1	32	288,00 €
Création questionnaire satisfaction et inscriptions	1	2	1	32	64,00 €
Création d'une plateforme collaborative pour la synthèse des inscriptions	2	2	1	32	128,00 €
Transmission de l'affiche permanente	1	3	1	32	96,00 €
Animation des cafés créations	39	4	1	32	4 992,00 €
Comité de suivi	39	1	1	32	1 248,00 €
Réunion d'information des partenaires	3	3	1	32	288,00 €
					<b>7 648,00 €</b>

**Soit un montant TTC de 9147.00€**

### Facture 2:

	Fréquence	Durée	Animateurs	Coût horaire	
Animation des cafés créations	8	4	1	32	1 024,00 €
Comité de suivi	8	1	1	32	256,00 €
Réunion d'information des partenaires	1	3	1	32	96,00 €
Statistiques bilan d'activité	1	3	1	32	96,00 €
					<b>1 472,00 €</b>

**Soit un montant TTC de 1760.51 €**

## Pour la Chambre de Métiers et de l'artisanat des Hautes Alpes:

Non assujettie à la TVA

### Facture 1:

	Fréquence	Durée	Animateurs	Coût horaire	
Définition politique communication	4	2	1	32	256,00 €
Définition et création supports d'animation - documents	3	3	1	32	288,00 €
Définition du contenu d'animation et actualisation	3	3	1	32	288,00 €
Création questionnaire satisfaction et inscriptions	1	2	1	32	64,00 €
Création d'une plateforme collaborative pour la synthèse des inscriptions	2	2	1	32	128,00 €
Transmission de l'affiche permanente	1	3	1	32	96,00 €
Animation des cafés créations	39	4	1	32	4 992,00 €
Comité de suivi	39	1	1	32	1 248,00 €
Réunion d'information des partenaires	3	3	1	32	288,00 €
					<b>7 648,00 €</b>

### Facture 2:

	Fréquence	Durée	Animateurs	Coût horaire	
Animation des cafés créations	8	4	1	32	1 024,00 €
Comité de suivi	8	1	1	32	256,00 €
Réunion d'information des partenaires	1	3	1	32	96,00 €
Statistiques bilan d'activité	1	3	1	32	96,00 €
					<b>1 472,00 €</b>

## Pour la plateforme Initiative Grand Briançonnais Embrunais:

Non assujettie à la TVA

### Facture 1:

	Fréquence	Durée	Animateurs	Coût horaire	
Définition politique communication	4	2	1	32	256,00 €
Définition et création supports d'animation - documents	3	3	1	32	288,00 €
Définition du contenu d'animation et actualisation	3	3	1	32	288,00 €
Création questionnaire satisfaction et inscriptions	1	2	1	32	64,00 €
Création d'une plateforme collaborative pour la synthèse des inscriptions	2	2	1	32	128,00 €
Transmission de l'affiche permanente	1	3	1	32	96,00 €
Animation des cafés créations	39	4	1	32	4 992,00 €
Comité de suivi	39	1	1	32	1 248,00 €
Réunion d'information des partenaires	3	3	1	32	288,00 €
					<b>7 648,00 €</b>

### Facture 2:

	Fréquence	Durée	Animateurs	Coût horaire	
Animation des cafés créations	8	4	1	32	1 024,00 €
Comité de suivi	8	1	1	32	256,00 €
Réunion d'information des partenaires	1	3	1	32	96,00 €
Statistiques bilan d'activité	1	3	1	32	96,00 €
					<b>1 472,00 €</b>

## Article 5: dispositions non modifiées

Les dispositions non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Fait à.....

Le.....

En quatre exemplaires,

Signatures:

Pour la CCIT05,

pour la CMA05,

Pour IGBE,

pour la C.C.B,

Le Président,

Le Président,

Le Président,

Le Président,

Maurice BRUN

Jean-Pierre GAULARD

Henri FAUBERT

Alain FARDELLA